CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE DE JEAN DEBRY,

Sur l'anniverſaire du 14 juillet.

Séance du 26 Meſſidor, an V.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

J'ai penſé qu'il convenoit de répéter, en ce jour, aux amis de la liberté, que l'héroïſme même de leurs actes les plaçoit, ſans retour, entre la colère des tyrans & l'affection des peuples.

Ce ſeroit affoiblir les ſentimens que doit exciter en vous

l'anniverſaire du 14 juillet, que vouloir les peindre par des diſcours. Il y a huit ans, à pareil jour, que le ſignal de la liberté fut élevé dans cette grande commune. La France toute entière, moins une imperceptible & rebelle minorité, répondit à l'appel qui lui fut fait. Il y a huit ans que l'immenſe population de Paris, à l'heure où je parle, ſe porta contre le boulevard du deſpotiſme, & le prit d'aſſaut. Affreuſe baſtille, dont le nom juſtement exécré, eſt attaché pour jamais à celui de la tyrannie royale & miniſtérielle ; affreuſe Baſtille, c'eſt au fond de tes cachots entr'ouverts, c'eſt ſur tes premiers débris, c'eſt à la vue de tes donjons, de tes tours, de tes verrous, que tous les habitans de cette cité, hommes, femmes, enfans, vieillards, jeunes gens, pauvres, riches, jurèrent de ne jamais ſe laiſſer réaſſervir ; c'eſt là que, pour la première fois, ſe fit entendre le cri de *vivre libre ou mourir*. Et dès lors, la cohorte irritée des fauteurs de l'eſclavage pâlit & s'enfuit devant les légions de la liberté, deſtinées à de plus hauts triomphes. En vain la tyrannie tenteroit de reſſuſciter les privilèges ſur les hécatombes des généreux citoyens qui les ont détruits ; ils ne reviendront plus les abus extirpés ; l'intérêt & l'honneur d'une part, de l'autre ces gages nombreux fournis depuis huit ans à la haine vengereſſe de l'ariſtocratie, ont élevé entre eux & nos droits une éternelle barrière.

En vain la tyrannie réclame-t-elle une poſſeſſion de huit ſiècles ; nos droits impreſcriptibles ſont anciens comme le temps ; les ſiècles ſont des momens devant lui. Honneur à ceux dont la main courageuſe en a recouvré la table ſacrée ! ils ſe ſont voués, pour nous tirer de la ſervitude, à l'implacable colère du deſpotiſme : que chaque année le ſouvenir de leur magnanimité en ſoit le premier prix ; que chaque année ajoute à la vénération commandée par le retour de ces époques mémorables, & éloigne l'idee affreuſe qu'un jour elles puiſſent être avilies & déshonorées. On a tant fait pour diviſer les Français ! Saiſiſſons avec empreſſement



chaque occasion qui peut les réunir & leur retracer leur solidarité : que chaque année le Corps législatif, rendu, par la Constitution, dépositaire du trésor des récompenses nationales, paie le tribut mérité de gratitude à ceux qui ont ouvert au peuple français le chemin de la liberté & de la république, & que cet acte religieux & juste, en perpétuant ce grand souvenir, soit à-la-fois l'effroi des tyrans, & l'encouragement des hommes libres.

Voici le projet de résolution que je vous présente.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il est utile & juste de consacrer, par un témoignage de reconnoissance nationale, le retour de la première époque de la révolution française ;

Considéranr en même temps qu'il est aussi instant que conforme aux sentimens des représentans du peuple d'en réitérer solemnellement l'expression en ce jour,

Dèclare qu'il a urgence,

Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Les citoyens français, vainqueurs de la Bastille au 14 juillet 1789, ont bien mérité de la patrie.

La présente résolution sera imprimé ; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'état.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor, an V.